



Prix « Résidence d’auteur »

La Fondation des Treilles offre chaque année à un auteur de fiction ou d’essais un lieu privilégié et des moyens lui permettant de réaliser un travail d’écriture destiné à la publication.

Les résidences sont ouvertes à des auteurs confirmés, écrivant ou publiant en langue française ou travaillant dans le domaine de la culture francophone.

Les candidatures sont examinées par un [jury de 6 personnes](#), composé d’universitaires et de critiques et nommé par le conseil d’administration de la Fondation des Treilles, sur la base d’un dossier de demande de résidence.

[Les lauréats](#) du concours sont accueillis entre le mois de mars et le mois de novembre, dans l’une des maisons du domaine des Treilles. Ils disposent de tous les moyens matériels leur permettant de se consacrer entièrement à leur oeuvre, en particulier une bibliothèque et des liaisons informatiques. Les repas et le ménage sont assurés par la fondation.

La résidence est assortie d’un prix en espèces d’un montant mensuel de 2 650 euros, versé en fonction de la durée du séjour des pensionnaires.

Les écrivains désirant concourir au Prix de la Résidence d’auteur de la Fondation des Treilles sont invités à [lire le règlement intérieur](#).

Fondation des Treilles - 705, chemin des Treilles - 83690 Tourtour –
Tel. +33 (0)4 94 50 57 50 - Fax. +33 (0)4 64 50 57 90